**Deuxième session ordinaire de 2023**

Du 28 au 31 août 2023, New York

**Point 1 de l’ordre du jour provisoire - Questions d’organisation**

**Rapport de la session annuelle 2023 (du 5 au 9 juin 2023, New York)**

Table des matières

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Chapitre* |  | *Page* |
|  I. Questions d’organisation  | 2 |
|  *Débat* *consacré aux questions communes*  |  |
|  II. Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement  | 2 |
|  III. Audit interne et investigation  | 3 |
|  IV. Déontologie  | 5 |
|  V. Protection contre l’exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels  | 5 |
| *Débat consacré à l’UNDP* |  |
|  VI. Rapport annuel de l’administrateur de l’UNDP  | 6 |
|  VII. Dialogue interactif sur les voies de développement pour sortir de la crise  |  8 |
|  VIII. L’égalité de genre à l’UNDP  | 9 |
|  IX. Programmes de pays de l’UNDP et questions connexes  | 9 |
|  X. Évaluation  | 10 |
|  XI. Fonds d’équipement des Nations Unies  | 11 |
|  XII. Volontaires des Nations Unies  | 12 |
| *Débat consacré à l’UNFPA* |  |
|  XIII. Déclaration de la Directrice exécutive de l’UNFPA et rapport annuel  | 13 |
|  XIV. Dialogue interactif sur la résilience démographique dans un monde de 8 milliards d’habitants  | 15 |
|  XV. Évaluation  | 16 |
|  XVI. Programmes de pays de l’UNFPA et questions connexes  | 17 |
| *Débat consacré à l’UNOPS* |  |
|  XVII. Déclaration de la Directrice exécutive de l’UNOPS et rapport annuel  | 17 |

I. Questions d’organisation

* 1. La session annuelle de 2023 du Conseil d’administration de l’UNDP, de l’UNFPA et de l’UNOPS s’est tenue du 5 au 9 juin 2023.
	2. Le Conseil d’administration a approuvé l’ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2023 (DP/2023/L.2), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2023 (DP/2023/10).
	3. Les décisions adoptées par le Conseil d’administration lors de la session annuelle de 2023 figurent dans le document DP/2023/25, disponible sur le [site Web du Conseil d’administration](https://www.undp.org/executive-board).
	4. Dans sa décision 2023/19, le Conseil d’administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2023 :

Deuxième session ordinaire de 2023 : du 28 au 31 août 2023.

Déclaration du président du Conseil d’administration

* 1. Le président du Conseil d’administration a souligné la façon dont l’UNDP, l’UNFPA et l’UNOPS s’adaptent et réagissent à des crises simultanées, améliorant la vie de millions de personnes, et prouvant leur engagement et leur coordination les uns avec les autres, ainsi qu’avec d’autres organismes. La mission urgente de sauvetage du pétrolier FSO Safer au large des côtes du Yémen en est un exemple. La mission a été l’occasion pour les Nations Unies de prendre toute leur dimension, en menant une action locale aux répercussions mondiales. Le Conseil d’administration devrait permettre aux organismes de continuer à agir de cette façon ; garantir la mise en œuvre de projets de développement dans un contexte de crises récurrentes est devenu la nouvelle norme. Il a fallu, pour obtenir de meilleurs résultats, faire converger les procédures opérationnelles des trois organisations et même mettre en place un modèle de Conseil d’administration commun. Le Conseil d’administration pourrait également envisager de s’engager davantage auprès des coordinateurs résidents. Il serait essentiel de repenser la réduction des ressources de base pour obtenir des résultats au niveau stratégique. Les nouvelles pratiques en matière de rapports pourraient inclure l’utilisation de l’intelligence artificielle pour permettre l’examen rapide de plusieurs rapports.

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

* 1. Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion), le directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer de l’UNDP et le directeur exécutif de l’UNOPS ont informé le Conseil d’administration des efforts collectifs déployés pour appliquer la résolution 72/279 de l’Assemblée générale sur les efforts de mise en œuvre du repositionnement du système de développement des Nations Unies.
	2. Un groupe de délégations a souligné que l’engagement total de toutes les entités du système de développement et des États membres en faveur d’une réforme continue était essentiel pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le groupe s’est félicité des progrès importants réalisés en matière de cohérence, de coopération et d’action collective au niveau du pays. Le groupe a souligné le rôle essentiel du coordonnateur résident/coordonnateur de l’aide humanitaire dans la promotion des valeurs communes et la consolidation des efforts dans l’ensemble du continuum humanitaire-développement-paix et a exhorté l’UNDP, l’UNFPA et l’UNOPS à soutenir le leadership des coordonnateurs résidents pour rassembler le système afin d’aller encore plus loin. La collaboration en matière de consolidation de la paix ayant été difficile, le groupe s’est penché sur les moyens de la renforcer. Il était également nécessaire d’obtenir des résultats substantiels au cours de la cinquième année de la réforme, même si les données factuelles de l’impact n’étaient pas toujours disponibles.
	3. Le groupe a félicité le système de développement des Nations Unies pour les gains d’efficacité de 405 millions de dollars en 2022. Il s’est inquiété de la concurrence actuelle pour les ressources, appelant les trois organisations à agir en fonction de leurs avantages comparatifs et les États membres à jouer également leur rôle. La coordination des Nations Unies devrait être intégrée dans les procédures standard. Le groupe a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne le nouveau cadre de gestion et de responsabilisation et a insisté sur la nécessité d’une mise en œuvre complète pour assurer l’efficacité et la responsabilisation mutuelle. Le groupe a demandé que les documents de pays soient entièrement alignés sur les cadres de coopération et que les contributions des coordinateurs résidents soient davantage prises en compte dans les évaluations de performance. Il a mis l’accent sur la consultation des coordinateurs résidents lors de la sélection des membres des équipes de pays, en vue d’assurer la complémentarité des compétences. La liste de contrôle des réformes destinée à faciliter la supervision du Conseil d’administration a été un outil opportun, qui a permis de comparer facilement les entités entre elles et au fil du temps.
	4. En réponse aux délégations, le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a déclaré que l’UNFPA restait pleinement engagé à faire progresser la réforme des Nations Unies. Il a décrit l’UNFPA comme un organisme évoluant vers des processus aux résultats dans les programmes et vers des gains d’efficacité dans les opérations. Tous les documents de programme de pays sont basés sur les cadres de coopération et conformes à ceux-ci, ce qui, selon l’UNFPA, contribue à faire avancer la partie normative de son mandat. Les directeurs régionaux ont régulièrement informé les coordinateurs résidents de la nomination de représentants de l’UNFPA. Tous les coordinateurs résidents peuvent évaluer les représentants de l’UNFPA, une pratique qui s’est quasiment généralisée en 2022. L’UNFPA est resté actif dans les programmes conjoints.
	5. La directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer de l’UNDP a donné des exemples de collaboration avec d’autres organismes des Nations Unies, notamment avec ONU Femmes pour les évaluations socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Elle a mis l’accent sur la nouvelle Académie Nexus, qui offre aux équipes de pays un apprentissage à l’échelle mondiale. L’UNDP, principal organisme contribuant au système des coordonnateurs résidents, avec 10,6 millions de dollars en 2022, se montre inquiet par le retard de financement. Pour une meilleure compréhension de la manière dont les organisations du système des Nations Unies peuvent progresser dans la réforme, il conviendrait de mieux orienter l’exercice de configuration des équipes de pays des Nations Unies. Tous les représentants résidents de l’UNDP ont été évalués par rapport aux objectifs de performance obligatoires pour les résultats des équipes de pays. Les directeurs régionaux ont demandé aux coordinateurs résidents un retour d’information sur les performances des représentants résidents.
	6. Le directeur exécutif de l’UNOPS a souligné le contexte spécifique de l’organisation, puisque sa présence dans les pays et les régions est déterminée par la demande. L’UNOPS s’est félicité du pouvoir de convocation des coordinateurs résidents tout en reconnaissant les problèmes pratiques liés à l’existence d’un directeur de bureau multipays, pouvant être amené à coordonner les actions avec des coordinateurs résidents dans plusieurs pays. Il a souligné la volonté de l’UNOPS de rendre la responsabilisation et la coordination plus flexibles et plus efficaces. Bien qu’il ne dispose pas de documents de programme de pays, il est pleinement aligné sur les cadres de coopération. Les évaluations de performances incluent les coordinateurs résidents, conformément au cadre de gestion et de responsabilisation.
	7. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/6 sur la mise à jour des efforts de mise en œuvre du repositionnement du système de développement des Nations Unies.

III. Audit interne et investigation

* 1. Le responsable du Bureau de l’audit et des enquêtes (OAI) de l’UNDP a présenté le rapport annuel de l’OAI sur les activités d’audit interne et d’investigation réalisées en 2022 (DP/2023/12) et la directrice du Bureau des services de gestion de l’UNDP a exposé la réponse de l’administration. Le directeur par intérim du Bureau des services d’audit et d’investigation (OAIS) de l’UNFPA a présenté le rapport de l’OAIS sur les activités d’audit interne et d’investigation en 2022 (DP/FPA/2023/6), le rapport annuel du Comité consultatif de surveillance (DP/FPA/2023/6/Add.1) et le mandat du Comité consultatif de surveillance.Le directeur exécutif adjoint (gestion) de l’UNFPA a présenté la réponse de l’administration. Le directeur du Groupe de l’audit interne et des enquêtes (IAIG) de l’UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d’audit interne et d’enquêtes réalisées en 2022 (DP/OPS/2023/3) et le conseiller spécial du directeur exécutif de l’UNOPS pour les programmes et les politiques, la réponse de l’administration.
	2. Un groupe de délégations a remercié l’OAI, l’OAIS et l’IAIG pour leur travail essentiel au renforcement de la confiance. Il s’est dit préoccupé par le fait que les conditions visant à garantir l’indépendance et l’efficacité de la fonction d’audit interne, telles que définies par l’Institut des auditeurs internes (IIA), n’étaient pas remplies ; il a souligné l’engagement régulier et sans restriction des bureaux d’audit auprès du Conseil d’administration et a suggéré la tenue de sessions informelles supplémentaires. Il a proposé que l’OAI et l’OAIS prévoient dans leur charte un accès libre, illimité et confidentiel au Corps commun d’inspection (CCI) et à toute autre entité ayant une fonction de surveillance ou de gouvernance liée à l’organisation, et que les comités d’audit/consultatifs fassent rapport au Conseil d’administration. Il a mis l’accent sur l’amélioration de la qualité des rapports afin qu’ils soient plus analytiques, qu’ils abordent les questions structurelles, qu’ils couvrent les enquêtes proactives dans les domaines à haut risque et qu’ils incluent les tendances et le suivi.
	3. Les délégations ont fait remarquer que les organisations du système des Nations Unies devraient servir d’exemple aux autres en renforçant leur surveillance et indépendance conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l’IIA.

UNDP

* 1. Un groupe de délégations a reconnu que l’allocation de ressources à l’OAI en dépit de la diminution des ressources de base témoignait de l’engagement de l’UNDP en faveur d’un bureau d’audit opérationnel. Il a posé des questions sur la réponse à l’évaluation externe de la qualité de l’IIA de 2022 et sur la poursuite de l’amélioration de l’indépendance et de la surveillance.

UNFPA

* 1. Un groupe de délégations s’est dit préoccupé par la conclusion du CCI 2023 selon laquelle le Comité consultatif de surveillance de l’UNFPA n’était pas totalement indépendant. Les délégations ont félicité l’UNFPA pour ses bonnes pratiques en matière de coordination interinstitutionnelle, de mobilisation des ressources et de flux de travail critiques, ainsi que pour les progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l’audit par rapport aux années précédentes.

UNOPS

* 1. Un groupe de délégations s’est déclaré très préoccupé par l’avis de l’IAIC selon lequel des améliorations majeures devaient être apportées aux processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle à l’UNOPS. Malgré les progrès significatifs réalisés en 2022, il reste encore beaucoup à faire. Une délégation a fait remarquer le déséquilibre important entre le personnel contractuel et le personnel régulier.

Réponses

* 1. En réponse aux délégations, le responsable de l’OAI de l’UNDP a indiqué qu’une évaluation externe de la qualité réalisée en 2022 avait confirmé l’indépendance du Bureau conformément aux normes de l’IIA. Les éléments nécessaires au maintien de l’indépendance sont intégrés dans les règles et règlements financiers et dans la charte. L’évaluation a donné lieu à dix recommandations ; l’OAI a pris 27 mesures correctives.
	2. La directrice du Bureau de gestion de l’UNDP a affirmé son engagement en faveur du maintien de l’indépendance de l’OAI. Elle a fait remarquer que le rôle du Conseil d’administration déterminait le rôle du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation et qu’il déciderait de toute modification de son mandat. Le système de gestion, de coordination et de centres de liaison des partenaires de mise en œuvre interinstitutionnels a permis au Fonds des Nations Unies pour l’enfance, à l’UNDP, à l’UNFPA et au Programme alimentaire mondial de partager des informations et des connaissances. Une équipe de l’UNDP s’est penchée sur l’efficacité de la gestion des partenaires de mise en œuvre.
	3. Le directeur par intérim de l’UNFPA pour l’OAIS a décrit la restructuration de l’OAIS comme une nouvelle étape vers l’amélioration de son efficacité et la garantie de son adéquation avec l’objectif visé. L’OAIS a réaffirmé son indépendance et, en ce qui concerne le suivi de l’évaluation qu’il a réalisée sur son indépendance, a indiqué qu’il gérait désormais son budget de manière indépendante, sur la base d’un montant total approuvé par le directeur exécutif. Il a été indépendant dans la rédaction de ses rapports et a déterminé son périmètre d’intervention de la réalisation de ses travaux sur la base de ses propres évaluations des risques. L’OAIS a fait l’objet d’une évaluation externe par l’IIA, qui a confirmé son indépendance et sa conformité aux normes applicables au secteur public, y compris en ce qui concerne son lien hiérarchique avec le chef exécutif de l’organisation.
	4. Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a souligné que l’accès régulier et sans restriction de l’OAIS au Conseil d’administration était clairement énoncé dans les politiques approuvées par le Conseil ; de même, l’OAIS disposait déjà d’un accès sans restriction au CCI. Il a souligné que le Comité consultatif de surveillance était un organe indépendant qui conseillait le directeur exécutif, conformément à la politique de surveillance de l’UNFPA approuvée par le Conseil d’administration, ce qui est conforme à l’approche adoptée par d’autres organismes. Il a fourni des rapports indépendants et a eu un accès illimité au Conseil d’administration.
	5. Le directeur de l’IAIG de l’UNOPS a décrit les améliorations apportées aux rapports annuels et les enseignements tirés par le Conseil d’administration sur les éléments manquants. En ce qui concerne l’indépendance, l’IAIG a beaucoup progressé, mais la culture organisationnelle a besoin de temps pour s’améliorer. L’UNOPS travaille sur cette question afin d’obtenir une transparence totale et des garanties que les sanctions nécessaires seront appliquées.
	6. Le conseiller spécial du directeur exécutif de l’UNOPS pour les programmes et les politiques a décrit l’inclusion de la fonction d’audit et de conseil indépendants dans la charte comme une amélioration majeure qui sera testée dans la pratique. Le budget de l’IAIG est désormais délimité. L’UNOPS reste pleinement conscient de la nécessité d’établir la confiance et de s’améliorer, et a déjà bien commencé. Son plan de réponse global comprenait des groupes de travail dédiés à la conformité, aux contrôles, à la culture et à la déontologie.
	7. Un membre du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation de l’UNDP a déclaré que son mandat n’incluait pas le recrutement des directeurs de l’OAI ni le suivi des recommandations du CCI, et a suggéré d’avoir des discussions approfondies avec l’administration sur ces deux questions. Le président du Comité consultatif de surveillance de l’UNFPA a indiqué que l’OAC avait participé à la nomination du directeur de l’OAIS ; il a fait remarquer que l’OAC avait effectivement examiné et discuté de la mise en œuvre par l’UNFPA des recommandations du CCI ; et il a souligné que l’OAC était indépendant et que de nombreuses garanties avaient été mises en place pour assurer cette indépendance. Il a ajouté que le rapport de l’OAC mis à la disposition du Conseil d’administration était totalement indépendant et ne faisait pas l’objet d’un examen ou d’une autorisation de la part de l'administration. Un membre du Comité consultatif pour les questions d’audit de l’UNOPS a fait remarquer que le mandat du comité comprenait des conseils sur le recrutement du directeur de l’IAIG et l’examen des questions d’audit du CCI, et a souligné son indépendance.
	8. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/7 sur les rapports de l’UNDP, de l’UNFPA et de l’UNOPS sur l’audit interne et les investigations et les réponses de l’administration.

IV. Déontologie

* 1. La directrice du Bureau de la déontologie de l’UNDP a présenté un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie de l’UNDP en 2022 (DP/2023/13) ; la directrice du Bureau des services de gestion de l’UNDP a présenté la réponse de l’administration. Le conseiller en déontologie de l’UNFPA a présenté un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie de l’UNFPA en 2022 (DP/FPA/2023/3) ; le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a présenté la réponse de l’administration. Le directeur du Bureau de la déontologie de l’UNOPS a présenté le rapport sur les activités du Bureau de la déontologie de l’UNOPS en 2022 (DP/OPS/2023/4) ; et le conseiller spécial du directeur exécutif de l’UNOPS pour les programmes et les politiques a présenté la réponse de l’administration.
	2. Un groupe de délégations a souligné qu’une culture organisationnelle forte, fondée sur la déontologie et l’intégrité, constituait une base solide pour améliorer l’efficacité opérationnelle. Il a pris note des normes du CCI pour l’analyse et l’évaluation de l’indépendance des fonctions de déontologie et a souligné qu’il fallait suivre de près les recommandations du CCI sur les fonctions de déontologie et l’examen des politiques et pratiques en matière de dénonciation (JIU/REP/2018/49). Il a mis l’accent sur la formation à la déontologie pour une forte culture de la déontologie, a applaudi le mois de sensibilisation à la déontologie organisé conjointement par l’UNDP, l’UNFPA et l’UNOPS , et a apprécié les ressources renforcées pour chaque bureau de déontologie. Il s’est félicité de la stratégie de sensibilisation et de communication du bureau de déontologie de l’UNDP, du cadre déontologique inclusif du Bureau de déontologie de l’UNFPA et de la création du groupe pour l’intégrité à l’UNFPA. Notant que 2022 a été une année instable pour le Bureau de déontologie de l’UNOPS, il a apprécié les efforts déployés pour mettre à jour la politique de protection contre les représailles, développer une campagne de sensibilisation et mener un examen externe de son indépendance.
	3. Une délégation a salué le code de déontologie de l’UNDP, qu’elle considère comme un modèle, et s’est interrogée sur la fréquence à laquelle les soumissionnaires de projets incluent d’anciens titulaires de contrats de l’UNDP. D’autres questions portaient sur les mises à jour de la politique de « protection contre les représailles » de l’UNOPS et sur la façon dont le bureau avait commencé à s’attaquer à une « culture de la peur ».
	4. En réponse aux délégations, le directeur du Bureau de la déontologie de l’UNDP a fait état d’un travail et d’une amélioration continus, ainsi que d’une forte attention portée à la prévention des représailles dans le cadre du suivi de la décision 2022/16 du Conseil d’administration. Le Bureau a renforcé la transparence et maintenu la confidentialité. La gestion des ressources présente le plus grand risque de conflits d’intérêts ; les processus sont axés sur l’identification des problèmes dans ce domaine.
	5. Le conseiller en déontologie de l’UNFPA a expliqué que la mission la plus importante du bureau de déontologie consistait à identifier les obstacles et les besoins en matière de prise de parole des différents membres du personnel. L’UNFPA s’est engagé dans des efforts considérables pour construire une culture d’intégrité et de sécurité pour tous. l’UNFPA a mis en place une approche inclusive de la déontologie en identifiant et en répondant aux obstacles culturels et intersectionnels qui empêchent les membres du personnel de s’exprimer.
	6. Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a souligné la nécessité de créer un climat de confiance au sein du personnel pour que les rapports soient pris au sérieux et suivis d’effets. Il s’agit notamment d’améliorer la communication afin d’encourager le personnel à se manifester.
	7. Le directeur du Bureau de la déontologie de l’UNOPS a décrit l’engagement des ressources humaines, de l’audit et du service juridique pour travailler de manière holistique sur la refonte du processus de dénonciation, conformément à la décision 2022/24 du Conseil d’administration. En ce qui concerne la politique de « protection contre les représailles », les améliorations ont consisté à introduire des mesures préliminaires, à renforcer le devoir de diligence en cas de risque immédiat pour la sûreté et la sécurité, et à adopter une approche centrée sur la victime. La lutte contre la culture de la peur a impliqué un accompagnement permanent du personnel pour l’inciter à s’exprimer et à respecter les valeurs fondamentales, ainsi que le renforcement de l’indépendance du bureau.
	8. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/8 sur les rapports des bureaux de déontologie de l’UNDP, de l’UNFPA et de l’UNOPS, et les réponses de l’administration.

V. Protection contre l’exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

* 1. Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion), la directrice du Bureau des services de gestion de l’UNDP et la directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l’UNOPS ont fait le point sur la protection contre l’exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel, conformément à la décision 2020/11 du Conseil d’administration.
	2. Un groupe de délégations a reconnu les efforts continus et les résultats obtenus en matière de mise à jour des politiques et des procédures, de formation, de création de centres de liaison, de renforcement des capacités et de promotion de la coopération interinstitutionnelle. Il a apprécié les efforts de normalisation et de partage des évaluations des partenaires de mise en œuvre. Le groupe a pris note de l’utilisation de Clear-Check et du système de divulgation des fautes professionnelles et de la possibilité d’étudier comment les deux systèmes pourraient se renforcer l’un l’autre. Reconnaissant que le personnel est mieux sensibilisé et que davantage de bureaux de pays sont équipés pour prévenir l’exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel et y répondre, il a insisté sur la poursuite de l’établissement de rapports axés sur les résultats concernant l’impact et le changement de culture au moyen d’un cadre d’établissement de rapports simplifié et plus clair.
	3. La directrice du Bureau des services de gestion de l’UNDP a pris note de l’évaluation plus systématique de toutes les initiatives afin de s’assurer qu’elles ont les effets escomptés. L’UNDP a suivi le nombre de personnes qui signalaient les faits et celles qui ne les signalaient pas, ainsi que les raisons de ce refus ; 96 % des membres du personnel de l’UNDP estimaient qu’ils devaient signaler les actes commis par un collègue. Un format de rapport normalisé aiderait à déterminer collectivement les domaines dans lesquels des investissements supplémentaires sont nécessaires.
	4. Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a convenu que l’apprentissage collectif était la voie à suivre, de même que l’établissement de rapports uniformes. Le nouveau cadre de suivi de l’organisation a permis de recueillir des informations plus détaillées auprès des unités administratives de pays et régionales afin d’identifier les bonnes pratiques et d’améliorer la compréhension des défis. Le groupe pour l’intégrité de l’UNFPA a veillé à ce que les réponses soient complètes, cohérentes et intégrées entre les différentes unités.
	5. La directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l’UNOPS considère qu’une approche centrée sur les victimes est fondamentale. Une évaluation culturelle est prévue, qui permettra d’explorer les obstacles au signalement et d’instaurer un climat de confiance.
	6. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/9 relative à la mise à jour conjointe sur la protection contre l’exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel.

Débat consacré à l’UNDP

VI. Rapport annuel de l’administrateur de l’UNDP

* 1. Dans sa déclaration[(disponible sur le site de l’UNDP](https://www.undp.org/fr/discours/discours-de-ladministrateur-du-pnud-loccasion-de-reunion-annuelle-du-conseil-dadministration-de-juin-2023)), l’administrateur de l’UNDP a présenté son rapport annuel pour 2022 (DP/2023/14 et DP/2023/14/Corr. 1). Il a décrit les défis extrêmes auxquels sont confrontés des millions de personnes qui tentent de survivre et qui sont confrontées à une profonde insécurité. Dans ce contexte de perturbations, quels sont les indicateurs qui témoignent d’une institution performante ? Il a indiqué que la diversité des attentes faisait partie du multilatéralisme et que cela ne constituait pas une raison de renoncer, mais plutôt de progresser. L’UNDP est au cœur des Nations Unies ; son envergure se mesure à ses 21 000 employés répartis dans 170 pays, à ses 3 500 à 4 000 projets en cours à tout moment, à ses centaines de partenariats formalisés et à son montant record de 4,8 milliards de dollars de réalisations en 2022. Mais qu’est-ce que cela signifie par rapport à la crise de la dette et aux coûts climatiques, qui se chiffrent en milliers de milliards ? En ce moment, les moyens ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Ceci ne constitue pas une excuse pour une institution en matière de performance. Mais il s’agit d’un appel à réfléchir à la manière de juger les performances et à envisager de nouvelles mesures. L’UNDP souhaiterait travailler avec le Conseil d’administration sur ces questions.
	2. Il a demandé aux délégations d’envisager des indicateurs telles que le montant des dépenses ou le nombre de personnes touchées. Avec 8 milliards d’habitants, que signifie atteindre 21 millions de personnes en 12 mois ? En outre, comment l’investissement peut-il être corrélé avec le rendement ? L’UNDP a effectué un travail politique considérable, complexe à mesurer ; l’impact s’est souvent manifesté sur une décennie par un effet multiplicateur des capacités, de la réforme politique et du renforcement des institutions. Les cadres de financement nationaux intégrés pourraient débloquer des centaines de milliards, voire des milliers de milliards d’investissements dans les ODD, mais il serait difficile de documenter le rendement exact des conseils politiques de l’UNDP. En ce qui concerne l’efficacité, 91 cents de chaque dollar de l’UNDP ont été affectés aux programmes. Les capitales pourraient comparer ces chiffres avec ceux de leurs propres organismes bilatéraux et d’autres organismes multilatéraux ; le MOPAN pourrait s’y intéresser de plus près. L’UNDP a atteint ce ratio tout en respectant des normes élevées en matière de transparence, de responsabilisation et d’autres critères. Parmi les autres indicateurs, l’UNDP figure comme l’une des organisations internationales les plus largement financées, avec 100 donateurs.
	3. L’administrateur a demandé si la confiance pouvait indiquer la performance. Les pays bénéficiaires du programme ont investi 1,2 milliard de dollars par l’intermédiaire de l’UNDP pour faire progresser les objectifs de développement nationaux, ce qui constitue une remarquable manifestation de confiance. Les donateurs ont confié des milliards à l’UNDP et ont, à juste titre, posé des questions difficiles. L’UNDP est resté le premier partenaire des pays travaillant avec les fonds verticaux internationaux. Les appels à réduire son rôle diminueraient le droit des pays à décider à qui ils font confiance. L’administrateur a également demandé comment évaluer l’apprentissage. Les nombreuses évaluations et audits ont-ils permis d’en rendre compte ? À l’UNDP, les centres politiques, les laboratoires d’accélération, l’approche par portefeuille, l’offre pour répondre aux crises, la stratégie d’égalité de genre et les efforts pour lutter contre le racisme et le manque d’inclusion sont autant d’éléments qui indiquent que l’institution a appris à évoluer. Il a décrit les « projets ambitieux » comme une occasion de juger l’UNDP pour ce qu’il a réalisé et ce à quoi il aspire. Si l’UNDP, compte tenu de sa taille et de son rôle au sein du système des Nations Unies, n’aspire pas à passer à l’échelle supérieure, le Conseil d’administration devrait alors se demander s’il fonctionne correctement. Le Plan stratégique devrait élever l’ambition et pousser l’UNDP à viser l’impossible : les circonstances actuelles l’exigent.
	4. Les membres du Bureau du Conseil d’administration ont remercié l’administrateur pour la présentation d’une année de réalisations record. Ils se sont félicités de la mobilisation de 4,8 milliards de dollars et de la réalisation de 95 % des objectifs programmatiques prévus. Ils ont salué les partenariats efficaces avec le système des Nations Unies pour le développement, et la collaboration élargie avec des institutions financières internationales. Face à de multiples défis, ils ont souligné que l’UNDP était plus important que jamais, notamment en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique, le développement des capacités et la diffusion équitable de l’innovation. L’UNDP a soutenu les nouvelles options de financement du développement et pourrait élaborer des stratégies spécifiques pour aller plus loin. Les membres du Conseil ont mis l’accent sur les mesures de réduction des risques visant à attirer le secteur privé et sur la réforme immédiate des institutions financières internationales.
	5. Un groupe de délégations a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par l’UNDP au cœur du système des Nations Unies pour le développement. Il a souligné que : l’éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions doit rester l’objectif fondamental de l’organisation ; un financement suffisant est essentiel pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 ; l’UNDP doit conserver son rôle dans un système de développement renforcé. Il a réitéré l’importance des engagements en matière d’aide au développement et a décrit l’insuffisance des ressources comme une source de préoccupation lorsque les défis sont plus complexes et ont des effets potentiellement irréversibles sur les pays en développement.
	6. Un groupe de délégations a fait remarquer que les crises climatiques, fiscales et monétaires, énergétiques et géopolitiques bouleversent la vie des populations. Les pays en développement doivent constamment choisir entre la lutte contre les incendies et le développement. Les organisations de développement devraient aider les pays à répondre à ces dilemmes conformément aux priorités nationales, ce qui nécessite de la flexibilité et des réponses rapides, une coopération interinstitutionnelle et l’utilisation de l’expertise pour débloquer de nouveaux flux de financement. Les outils et les documents d’orientation nécessaires devraient être mis en place, de même qu’un niveau optimal de ressources de base pour assurer la capacité opérationnelle. Malgré les déficits de financement, l’UNDP a tenu ses promesses, notamment grâce à son offre pour répondre aux crises, à sa promesse climatique, à ses cadres de financement et à ses solutions numériques.
	7. Les délégations ont indiqué que l’UNDP offrait un soutien cohérent, stratégique et substantiel en accord avec les priorités nationales. Il reste important pour aider les pays à s’adapter et à répondre aux opportunités et aux défis, et fait preuve de dynamisme et de performance dans un environnement mondial exigeant. Les délégations ont apprécié les efforts visant à rééquilibrer les systèmes de développement et à traiter les questions structurelles et ont salué les initiatives spécifiques de l’UNDP, y compris le projet FSO Safer, et le travail plus large sur la finance durable, la numérisation, le changement climatique, la biodiversité et les crises. Elles ont salué l’initiative « People for 2030 », Quantum et l’approche par portefeuille pour obtenir des résultats transformateurs et à plus grande échelle. Elles ont fait l’éloge de la stratégie d’égalité de genre, soulignant l’intersectionnalité et le suivi rigoureux. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude quant à la diminution des ressources de base.
	8. Les délégations ont décrit le développement comme un processus dynamique nécessitant une responsabilisation conjointe. Il doit être au centre de l’agenda international et nécessite une nouvelle réflexion et de nouveaux partenariats, visant à l’inclusion et à la durabilité. Les délégations des pays à revenu intermédiaire ont insisté sur la nécessité de trouver des solutions innovantes aux inégalités structurelles. Des appels ont été lancés en faveur de la généralisation de la sécurité des personnes et de l’adoption d’une approche du développement qui tienne compte des besoins du Sud. Un délégué a fait remarquer que l’UNDP était porteur d’espoir, car il démontrait que les ODD pouvaient encore être atteints.
	9. En réponse aux délégations, l’administrateur de l’UNDP a fait remarquer que de nombreux pays en développement se heurtaient à des difficultés de financement ; l’UNDP reste profondément engagé dans ce domaine. Il a été l’une des premières organisations à alerter au sujet de la crise de la dette. Le Centre de financement durable a soutenu les efforts déployés dans 140 pays pour développer des réserves de projets afin d’accéder au financement, y compris sur les marchés des capitaux. Il a aidé les pays à développer des marchés d’assurance, à réduire les primes de risque sur les emprunts et à améliorer la fiscalité, notamment grâce à la numérisation. L’expansion de BioFin, l’initiative de financement de la biodiversité, de 40 à 138 pays, est un exemple de passage à l’échelle supérieure.
	10. L’administrateur a déclaré que l’UNDP avait beaucoup progressé en matière d’égalité de genre, notamment avec ONU Femmes, mais qu’il devait en faire davantage pour intégrer la question de l’égalité de genre dans les activités de l’organisation, en tout lieu et à tout moment. Chaque activité doit poser la question de la pertinence ou des risques pour l’égalité de genre. L’UNDP a assuré un suivi continu des performances grâce au label « égalité de genre ».
	11. L’administrateur a insisté sur l’importance des investissements dans la gestion des risques et les évaluations régulières. En 2022, les gains d’efficacité liés au système des Nations Unies pour le développement s’élèvent à 24,4 millions de dollars. L’organisation intensifie ses travaux avec les institutions financières internationales. Alors que l’UNDP diversifie continuellement son financement, l’équation des ressources de base atteint ses limites ; sans investissement, la situation risque de se dégrader.
	12. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/10 relative au rapport de l’administrateur de l’UNDP sur les résultats obtenus en 2022 et les progrès réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025.

VII. Dialogue interactif sur les voies de développement pour sortir de la crise

* 1. Un dialogue intégré sur les « voies de développement pour sortir de la crise » a été mené par le président du Conseil d’administration, l’administrateur de l’UNDP, le représentant permanent de la République démocratique du Congo, le représentant permanent du Vietnam, la directrice du Bureau régional de l’UNDP pour l’Afrique et la directrice du Bureau régional de l’UNDP pour l’Asie et le Pacifique.
	2. Le président a souligné la complexité de la réponse à une crise lorsque les besoins de développement sont urgents. L’administrateur de l’UNDP a souligné qu’en dépit de quelques percées extraordinaires, le développement reculait. Le grand partenariat qui a conduit aux ODD est en train de se perdre sans l’état d’esprit nécessaire à la réussite de l’interdépendance. Il a appelé à aller de l’avant et à imaginer les Nations Unies comme un moyen de s’engager différemment.
	3. Le représentant permanent du Vietnam a décrit un partenariat de 45 ans avec l’UNDP qui soutient un développement centré sur les personnes. Cela a permis à son pays de sortir des conflits et de la grande pauvreté. Le Vietnam a investi rapidement et de manière globale dans la réponse à la pandémie de COVID-19, notamment par le biais de soins de santé numériques et d’une protection sociale inclusive. En 2022, la reprise économique a permis d’atteindre le taux de croissance le plus élevé de la décennie. Il reste de nombreux défis à relever, mais le pays s’engage dans une nouvelle phase de développement inclusif et respectueux de l’environnement. La directrice du Bureau régional de l’UNDP pour l’Asie et le Pacifique a fait des remarques complémentaires.
	4. Le représentant permanent de la République démocratique du Congo a décrit la priorité accordée aux personnes par le biais d’un investissement national global dans le développement communautaire. Sur la base des aspirations exprimées par les citoyens, le programme a cherché à combler de multiples déficits de développement dans 145 territoires, dont 54 soutenus par l’UNDP. Il a commencé à fournir de l’électricité, de l’eau, des écoles, des routes et d’autres services essentiels, financés par une enveloppe de 1,6 milliard de dollars combinant des ressources nationales et internationales, notamment par le biais des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. la directrice du Bureau régional de l’UNDP pour l’Afrique a fait des remarques complémentaires.
	5. Les délégations se sont félicitées de ce dialogue qui leur permet d’apprendre les unes des autres. De nombreuses populations étant encore totalement exclues du développement, elles ont souligné qu’il restait encore beaucoup de travail à accomplir. Les partenariats sont plus que jamais nécessaires, mais ils doivent être adaptés et fondés sur la confiance et le respect. Elles ont appelé à accroître la portée et la qualité du développement, à prendre davantage de mesures régionales et locales, et pas seulement nationales, à s’attaquer au modèle de développement classique, qui est défectueux et entraîne des coûts élevés supportés par toutes les sociétés, à faire naître un état d’esprit reconnaissant le caractère indéniable de l’interdépendance, à poursuivre la numérisation et l’innovation pour tous et à inviter le secteur privé à la table des négociations.
	6. Les délégations ont souligné l’importance d’améliorer la réponse aux crises par le développement et se sont demandé si la communauté internationale y était adaptée et si les donateurs y apportaient le soutien nécessaire. Les politiques de développement et de sécurité devraient s’appuyer sur la participation et l’inclusion, et rechercher des conditions durables de paix et de sécurité, de bien-être et de soins pour des sociétés entières. Une délégation a fait remarquer la mobilisation autour de la pandémie de COVID-19 et a suggéré qu’un élan similaire soit donné aux ODD. Les délégations ont appelé à réorienter les programmes de développement vers des économies productives, le respect de la nature et une transition verte, qui sont des impératifs et non des options ; à prendre en compte les effets multiplicateurs qui découlent, par exemple, de l’industrie verte et de l’inclusion financière ; et à favoriser l’équité sociale, l’égalité de genre et la prise de décision inclusive. Pour faire face aux défis structurels et émergents, il faudrait que les États renforcent leurs institutions, notamment en mettant en place des systèmes de suivi et de statistiques solides ; la solidarité mondiale est essentielle.
	7. En réponse aux délégations, le président les a exhortées à apporter des idées et des défis au Sommet des ODD et au Sommet de l’Avenir, y compris aux pays considérés comme « développés » qui sont confrontés à des défis majeurs en matière de développement pour s’orienter vers des modes de vie durables. S’ils ne s’engagent pas dans cette voie, cela reviendrait à dire que tout le monde peut continuer à pomper les combustibles fossiles ; le monde entier tomberait dans le précipice. La discussion sur les dilemmes communs pourrait aider à trouver des solutions systémiques solides à grande échelle. Il a appelé à examiner comment l’UNDP et le système des Nations Unies pouvaient faire encore plus, et ce que les pays devraient faire en collaboration avec eux et pour eux.
	8. L’administrateur de l’UNDP a apprécié les nombreuses remarques positives sur l’UNDP. Il a souligné qu’il était temps de réinitialiser la logique du débat. Le monde continue d’investir des milliards dans la défense de la sécurité nationale, par exemple, alors même que la divergence des voies de développement constitue la plus grande menace. Des solutions plus complexes et systémiques peuvent être élaborées ; les modèles de développement sont imparfaits, mais peuvent évoluer ; un grand nombre de personnes agissent de manière appropriée. Le problème n’est pas un manque d’idées, mais un manque de confiance les uns envers les autres. Lorsque l’on parle de l’avenir, les ODD devraient être au cœur du débat. Montrer l’exemple permettrait de créer la confiance dans la coopération et l’investissement mutuel pour changer de trajectoire.

VIII. L’égalité de genre à l’UNDP

* 1. L’administratrice associée de l’UNDP a ouvert l’examen de ce point et le directeur du Bureau des politiques et de l’appui aux programmes de l’UNDP a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie de l’UNDP en faveur de l’égalité de genre 2022-2025 (DP/2023/15).
	2. Un groupe de délégations a fait remarquer que l’égalité de genre était menacée par de multiples crises et reculs des droits des femmes et des filles. L’UNDP a joué un rôle essentiel dans l’impulsion donnée pour atteindre l’égalité de genre. Il s’est félicité de la mise en œuvre réussie de l’approche transversale et innovante dans la stratégie pour l’égalité de genre, y compris les efforts visant à tirer parti de l’intelligence artificielle ; il a apprécié le soutien apporté aux femmes leaders, y compris les bâtisseuses de paix et les parlementaires ; et il a souligné l’autonomisation et l’inclusion significative des femmes marginalisées, y compris les femmes marginalisées sur la base de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Il a salué les travaux catalytiques sur le financement de l’égalité de genre et a encouragé la collaboration sur l’égalité de genre et l’intégration de la dimension de genre dans l’ensemble des Nations Unies.
	3. Les délégations ont souligné qu’il serait essentiel de combattre les stéréotypes liés au genre pour atteindre les ODD. Elles ont salué les processus inclusifs, tels que les quotas, et ont mis l’accent sur le partage de l’expertise en matière de médiation et de conflit avec les réseaux de femmes médiatrices. Elles ont souligné l’importance de la protection sociale et des systèmes de soins pour la justice économique et ont demandé si l’indice de pauvreté multidimensionnelle permettrait d’identifier les groupes vulnérables spécifiques. Elles ont reconnu le travail de prévention de la violence fondée sur le genre dans le cadre de l’initiative Spotlight de l’Union européenne et des Nations Unies, apprécié les interactions de l’UNDP avec la société civile et approuvé l’investissement dans la préparation des fonctionnaires de l’UNDP à conduire des changements profonds et à appliquer la politique d’égalité de genre dans l’ensemble du système.
	4. En réponse aux délégations, le directeur du Bureau d’appui aux politiques et aux programmes de l’UNDP a déclaré qu’il prévoyait d’étendre à d’autres pays un projet pilote sur la désinformation et les contrecoups, fondé sur l’intelligence artificielle, et de mettre au point un meilleur système d’alerte précoce pour comprendre les tendances et renforcer les mesures de prévention et de réaction. Ces efforts ont été financés par des ressources de base qui ont permis à l’UNDP de suivre l’évolution rapide de la situation. L’UNDP est en train de finaliser des documents d’orientation sur le soutien aux personnes LGBTQI+ dans les processus politiques et électoraux. Il vise à intensifier les travaux sur le financement de l’égalité de genre par le biais des cadres de financement nationaux intégrés, des normes relatives aux objectifs de développement durable et des cartes d’investisseur, ainsi que de l’utilisation de la certification du label « égalité de genre » avec les ministères des Finances et les banques centrales. L’UNDP s’est engagé à travailler avec ONU Femmes. Avec de nombreux acteurs dans le domaine de l’égalité de genre, l’UNDP dispose d’un avantage comparatif dans le domaine des systèmes, des institutions et des finances.
	5. La directrice de l’équipe de genre de l’UNDP a déclaré que les documents d’orientation sur les personnes LGBTQI+ s’appuieraient sur des exemples pratiques de ce qui fonctionne dans divers pays ; la prochaine étape consistera à élaborer un projet mondial pour remédier aux lacunes en matière de données et autres obstacles qui empêchent d’atteindre les femmes exclues. L’UNDP a fait partie d’un groupe de travail interinstitutions chargé d’élaborer des documents d’orientation sur l’intersectionnalité afin que les organismes des Nations Unies adoptent une optique commune. L’indice de pauvreté multidimensionnelle permettrait d’identifier les groupes de femmes vulnérables grâce à des indicateurs sur la pauvreté en temps, l’éducation, le logement, la santé sexuelle et reproductive, l’accès au financement, la violence et la participation politique.
	6. Le Conseil d’administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie de l’UNDP en faveur de l’égalité de genre 2022-2025 (DP/2023/15).

IX. Programmes de pays de l’UNDP et questions connexes

* 1. L’administratrice associée de l’UNDP a présenté le document de programme de pays pour le Chili. Le directeur régional de l’UNDP, Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, a apporté des précisions d’un point de vue régional.
	2. Une délégation a décrit le document de programme de pays comme étant le résultat d’une réflexion commune visant à relever les défis nationaux et internationaux en matière de développement durable. Le processus a cristallisé la précieuse contribution de l’UNDP et a offert un modèle de collaboration qui pourrait être reproduit.
	3. En réponse à la délégation, le directeur régional de l’UNDP, Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, a remercié le gouvernement chilien pour sa confiance et sa collaboration.
	4. Le Conseil d’administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le document de programme de pays pour le Chili (DP/DCP/CHL/6).

X. Évaluation

* 1. Le directeur par intérim du Bureau indépendant d’évaluation (BIE) a présenté le rapport annuel sur l’évaluation pour 2022 (DP/2023/16), l’évaluation de l’appui à la protection sociale (DP/2023/17) et l’évaluation de l’appui à l’accès à la justice (DP/2023/19). Le directeur du Bureau d’appui aux politiques et aux programmes de l’UNDP a présenté les commentaires de l’administration sur le rapport annuel d’évaluation pour 2022 et la réponse de l’administration à l’évaluation de l’appui à la protection sociale (DP/2023/18). La directrice du bureau de crise de l’UNDP a fourni la réponse de l’administration à l’évaluation de l’appui à l’accès à la justice (DP/2023/20).

Rapport annuel sur les activités d’évaluation en 2022

* 1. Les délégations ont félicité le BIE d’avoir amélioré la qualité des évaluations décentralisées et d’avoir innové dans ses publications. Elles ont invité à mieux expliquer dans le rapport annuel les performances du BIE par rapport au plan, les bonnes pratiques en matière d’évaluation et la couverture géographique et thématique de l’évaluation par rapport au budget. Elles ont noté que les ressources financières s’alignaient sur les objectifs de la politique d’évaluation.
	2. En réponse aux délégations, le directeur par intérim du BIE a accepté de fournir plus de détails sur la couverture géographique dans le rapport annuel, en précisant que le rapport reflétait le cycle du document de programme du pays. Le Centre de gestion des évaluations a fourni une cartographie basée sur la géographie. Il a reconnu que l’administration de l’UNDP s’était engagée à financer le BIE, qui a reçu une augmentation significative en 2022 malgré des ressources de base limitées. La création d’une plateforme d’évaluation mondiale a commencé par l’envoi de conseillers régionaux seniors sur le terrain.
	3. Le directeur du Bureau d’appui aux politiques et aux programmes de l’UNDP s’est félicité du soutien apporté à l’évaluation décentralisée. La chef du groupe de l’efficacité de l’UNDP a indiqué une augmentation de 33 % de l’investissement dans l’évaluation décentralisée pour 2021.

Évaluation de l’aide à la protection sociale

* 1. Un groupe de délégations a souligné que l’approche multisectorielle, la forte présence sur le terrain et les liens avec six solutions de signature conféraient à l’UNDP un avantage comparatif dans le domaine de la protection sociale. Cela devrait compléter les mandats spécifiques et les capacités techniques des organismes spécialisées. Le groupe s’est inquiété de certaines lacunes. L’UNDP devrait éviter les projets fragmentés et à petite échelle, renforcer le soutien aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés, renforcer la protection sociale tenant compte de l’égalité de genre, et continuer à renforcer et à affiner les partenariats, sur la base des avantages comparatifs. Le groupe a approuvé l’Accélérateur mondial pour l’emploi et la protection sociale pour des transitions justes et a souhaité avoir plus de détails sur les progrès et la valeur ajoutée.
	2. En réponse aux délégations, le directeur du Bureau d’appui aux politiques et aux programmes de l’UNDP a reconnu qu’il était essentiel d’éviter la fragmentation. La couverture de 4 milliards de personnes sans protection sociale nécessiterait l’intervention de toutes les parties prenantes. La protection sociale comporte de multiples composantes ; l’UNDP pourrait se positionner pour les aider à travailler ensemble, en coordination avec d’autres partenaires. Même l’Accélérateur mondial ne peut pas répondre seul à l’ampleur du problème ; les solutions doivent émerger au niveau du pays, soutenues par des partenariats internationaux. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur l’espace budgétaire dans la plupart des pays en développement, les cadres de financement nationaux intégrés pourraient contribuer à l’élaboration d’une approche multipartite de la protection sociale.
	3. Un spécialiste des politiques de l’UNDP a déclaré que les pays avaient eu du mal à établir un lien entre les politiques intégrées et le financement. L’UNDP a élaboré des documents d’orientation sur l’emploi et la protection sociale dans les cadres de financement nationaux intégrés.

Évaluation de l’appui à l’accès à la justice

* 1. Une délégation a souligné que l’État de droit était essentiel au développement durable, mais que son importance avait été sous-estimée. Elle a exhorté l’UNDP à améliorer l’analyse de l’économie politique, à mettre davantage l’accent sur les mécanismes traditionnels de la justice et à mieux intégrer le secteur de la justice et d’autres programmes afin de garantir une approche globale.
	2. En réponse à la délégation, le directeur par intérim du BIE a affirmé qu’il était important de reconnaître l’écart croissant en matière d’accès à la justice.
	3. La directrice du bureau de crise de l’UNDP a fait remarquer que les Nations Unies avaient approuvé une nouvelle vision de l’État de droit. La refonte de la coordination pourrait permettre d’améliorer les effets sur le terrain. Alors qu’un soutien continu est essentiel pour progresser, les ressources ont diminué.
	4. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/11 sur l’évaluation de l’UNDP.

XI. Fonds d’équipement des Nations Unies

* 1. L’administratrice associée de l’UNDP a ouvert l’examen de ce point, et le responsable du Fonds d’équipement des Nations Unies (FENU) et le secrétaire exécutif adjoint du FENU ont présenté le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2022 (DP/2023/22).
	2. Les membres du Bureau du Conseil ont félicité le FENU pour son rôle dans les solutions financières innovantes, l’inclusion numérique et financière, les politiques et réglementations, et le soutien aux mécanismes de financement locaux. Ils ont reconnu les difficultés persistantes à attirer les investissements du secteur privé pour les ODD, en particulier dans les pays les moins avancés, et ont encouragé le FENU à continuer à soutenir les réserves de projets, les environnements favorables et les instruments financiers. Ils ont mis en avant plusieurs considérations : remédier au manque d’informations sur les processus d’examen interne en fournissant au Conseil d’administration une mise à jour sous la forme d’une séance d’information dès que possible ; agir d’urgence pour combler le grave écart de parité entre les genres dans l’encadrement supérieur ; et étendre la coopération avec d’autres entités des Nations Unies et des parties prenantes externes afin d’amplifier les impacts catalytiques. Ils se sont inquiétés de la diminution des ressources de base, qui ne représentent plus que 8 % des recettes totales, notant que cela compromet la mise en œuvre effective du Cadre stratégique, la présence du FENU dans les 46 pays les moins avancés, les solutions financières novatrices et la surveillance nécessaire. Ils ont exhorté les États membres à remédier à la diminution des ressources de base.
	3. Un groupe de délégations a souligné les contributions du FENU à une transformation économique inclusive et durable dans les pays les moins avancés, conformément au Programme d’action de Doha pour les pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Le FENU a joué un rôle essentiel dans la numérisation, l’investissement dans les infrastructures locales et le financement des petites et moyennes entreprises. Il a joué un rôle croissant dans le financement catalytique, en mobilisant 600 millions de dollars pour des investissements dans le développement durable en 2022. Le groupe a lancé un appel à la communauté internationale pour qu’elle tienne ses engagements en matière de ressources de base.
	4. Un groupe de délégations a affirmé la valeur unique du FENU dans l’expansion des produits et services numériques et financiers, l’investissement dans des infrastructures résilientes au climat, la création d’emplois et la réduction des risques d’investissement, entre autres contributions. Il a demandé au FENU de répondre à sa préoccupation concernant le fait que près de 70 % des postes de direction se trouvaient en dehors des pays les moins avancés. Il a exhorté le FENU à tirer parti de son rôle d’entité de financement catalytique pour débloquer des fonds pour le Programme d’action de Doha.
	5. Un groupe de pays a demandé à ce que la matrice intégrée des résultats et des ressources soit présentée plus tôt et a encouragé l’analyse des étapes dans le rapport 2023. Il a félicité le FENU pour la qualité de ses évaluations, rappelant aux États membres que de telles tâches dépendent d’un financement de base. Tout en reconnaissant que le portefeuille de projets de l’organisation impliquait intrinsèquement un risque plus élevé, il a souligné son inquiétude face à un ratio de prêts non productifs de 26 % et a approuvé l’élaboration d’une stratégie d’investissement visant à définir la propension du FENU à prendre des risques. Le groupe a fait remarquer une certaine impatience dans l’attente des résultats de l’enquête sur le congé administratif du secrétaire exécutif en 2022 et de l’audit de performance du FENU réalisé par l’OAI. Il a fait remarquer que toute discussion sur le maintien de l’adéquation du FENU à son objectif dépendait de la stabilité de l’équipe de direction. Il a conclu qu’il était plus que jamais convaincu du mandat de l’organisation en matière de mobilisation de fonds et de soutien aux marchés et systèmes financiers locaux dans les pays les moins avancés.
	6. Les délégations ont souligné que le FENU était bien placé pour fournir des solutions concrètes afin de mobiliser le financement privé des ODD, suggérant que les Nations Unies fournissent davantage ce type d’assistance. Elles ont souligné les activités du Fonds fiduciaire pour le financement jusqu’au dernier kilomètre et se sont félicitées de l’engagement accru en faveur du financement de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables.
	7. En réponse aux délégations, le responsable du FENU a déclaré que l’organisation s’engageait à gagner en permanence la confiance des pays partenaires et des donateurs. Le FENU est en train de finaliser une stratégie d’égalité de genre visant à combler le fossé institutionnel en matière de parité et à améliorer les résultats en matière d’égalité de genre dans les investissements et la programmation. La diminution des ressources de base a limité la capacité de surveillance nécessaire ; les évaluations disposaient de budgets très limités. Il a confirmé la poursuite de la coopération avec les Nations Unies et les actionnaires externes, s’est engagé à accroître les efforts conformément au Programme d’action de Doha, a convenu que le personnel devait se rapprocher des pays les moins avancés et a affirmé la valeur d’une stratégie d’investissement. En ce qui concerne les prêts non productifs, il a précisé que le taux de 26 % reflétait la dépréciation des prêts, qui est une mesure de précaution visant à garder des fonds en réserve si les prêts ne sont pas performants. Il a souligné que les prêts dépréciés n’étaient pas nécessairement radiés ; aucun prêt n’a été radié à ce jour. Il a fait remarquer le potentiel de développement d’instruments de garantie innovants dans le cadre du Fonds fiduciaire du dernier kilomètre.
	8. L’administratrice associée de l’UNDP a déclaré que le processus d’enquête sur le secrétaire exécutif était en cours. Afin de protéger l’intégrité du processus, le Conseil d’administration sera informé de l’achèvement de la procédure. Elle partage l’inquiétude de nombreuses délégations quant à la diminution des ressources de base, car le FENU a été très innovant et mérite un large soutien.
	9. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/12 relative au rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021.

XII. Volontaires des Nations Unies

* 1. L’administratrice associée de l’UNDP a ouvert l’examen de ce point et le coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport annuel de l’administrateur du Programme VNU (DP/2023/23).
	2. Les membres du Bureau du Conseil d’administration ont reconnu le rôle unique du programme VNU en tant que prestataire de services à l’échelle du système. Le nombre croissant de volontaires, de plus en plus diversifiés, témoigne de l’écho qu’il rencontre auprès des personnes. Ils ont noté une attention redoublée sur les actions d’urgence en 2022, l’utilisation stratégique du Fonds spécial de contributions volontaires permettant des déploiements rapides et ciblés, et une adaptation efficace à un contexte mondial en évolution. Les membres du Conseil d’administration ont salué l’engagement en faveur de la parité entre les genres ; ils ont encouragé le programme VNU à atteindre la parité entre les genres dans toutes les régions, les catégories de volontaires et les déploiements avec les partenaires des Nations Unies ; et ont demandé instamment la poursuite du soutien au programme VNU, notamment par le biais du Fonds spécial de contributions volontaires.
	3. Un groupe de délégations a félicité le programme VNU pour sa capacité démontrée à répondre aux crises et à construire des communautés résilientes. Du point de vue du devoir de diligence, il attend avec impatience que le programme VNU continue d’examiner les régions qui conviennent aux jeunes volontaires et à d’autres groupes de volontaires ayant des besoins spécifiques. Il a cité le programme VNU comme un modèle d’intégration des personnes handicapées. En rationalisant les processus et en développant des solutions numériques avancées, le programme VNU a réalisé d’importants progrès dans l’amélioration de son efficacité organisationnelle, des résultats qui pourraient être encore améliorés. Le groupe a fortement encouragé le programme VNU à s’associer aux équipes de pays des Nations Unies afin d’accroître leur capacité à intégrer le volontariat dans les stratégies et les plans de développement nationaux.
	4. Les délégations ont salué le programme VNU en tant que partenaire de plus en plus pertinent pour les équipes de pays et humanitaires des Nations Unies. Elles ont souligné que 84 % des volontaires proviennent désormais du Sud ; ont salué la nette augmentation du nombre de femmes volontaires en Afrique qui, jusqu’en 2022, était la seule région à ne pas avoir atteint la parité entre les genres ; et ont applaudi les initiatives menées par les jeunes volontaires, visant à la fois à leur donner les moyens de s’autonomiser. Elles ont approuvé l’intégration du volontariat dans les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
	5. La coordinateur exécutif du programme VNU a souligné l’importance d’atteindre la parité entre les genres dans toutes les régions et entités des Nations Unies et a décrit une initiative visant à atteindre l’équilibre entre les genres dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, où le ratio de volontaires féminines dans les opérations plus importantes est passé de 13 % en 2018 à 40 % en 2022. Il a remercié les pays d’offrir des opportunités aux volontaires handicapés et a souligné l’augmentation du nombre d’entités des Nations Unies qui les financent. Le programme VNU se concentrera sur les mesures d’efficience et d’efficacité et sur le respect du devoir de vigilance à l’égard des jeunes volontaires, en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies qui les accueillent. Il a souligné l’engagement continu à promouvoir le volontariat en tant que phénomène du cycle de vie et moyen puissant de mise en œuvre de l’Agenda 2030 conformément à l’orientation stratégique de l’examen quadriennal complet de la politique (A/RES/75/233).
	6. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/13 sur les Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l’administrateur.

Débat consacré à l’UNFPA

XIII. Déclaration de la Directrice exécutive de l’UNFPA et rapport annuel

* 1. Dans son discours d’ouverture ([disponible sur le site web de l’UNFPA](https://www.unfpa.org/press/statement-executive-director-annual-session-executive-board-2023)), la directrice exécutive de l’UNFPA a décrit comment la pandémie de COVID-19 a interrompu des décennies de progrès dans la prévention des décès maternels. Toutefois, l’action menée par l’UNFPA pour remédier à la pénurie mondiale de près d’un million de sage-femmes pourrait permettre d’éviter deux tiers des décès maternels et néonatals, un investissement que le monde ne peut pas se permettre de manquer. La santé et les droits sexuels et reproductifs faisant l’objet d’une forte répression politique, elle a exhorté les États membres et tous les partenaires à saisir les occasions de dialogue et de consensus, notamment à l’occasion du 30e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD30). Elle a mis en avant de nombreuses réalisations tout en soulignant que, dans de trop nombreux endroits, le développement durable était menacé et les droits étaient en recul. L’UNFPA est resté concentré sur son travail normatif et sur le ciblage des formes multiples et croisées de discrimination. Il s’agissait d’intensifier les innovations et d’investir dans le travail des femmes innovatrices. Il a continué à s’efforcer de respecter les normes les plus strictes en matière de transparence, de responsabilisation et de surveillance. Elle a reconnu que l’UNFPA devait continuer à s’adapter et rester ouvert, comme toujours, à l’amélioration. À cet égard, l’UNFPA s’est félicité du rapport de l’examen du Corps commun d’inspection sur la gestion et l’administration de l’UNFPA.
	2. Dans la perspective de la CIPD30, la directrice exécutive a déclaré que l’UNFPA négociait divers partenariats et encourageait les États membres à soutenir le processus d’examen par le biais de consultations nationales, de conférences régionales sur la population et de trois dialogues mondiaux sur la jeunesse, la diversité démographique et l’impact de la technologie. Sur le plan de l’action humanitaire, dans de nombreux cas, sans l’UNFPA, personne ne mettrait en évidence la situation désespérée des femmes et des filles ni ne se concentrerait sur leurs droits et leurs choix. Les besoins dépassent largement les ressources, ce qui oblige tout le monde à travailler différemment et à se concentrer sur la prévention et la résilience. Elle s’est félicitée de l’augmentation du financement de l’aide humanitaire et a lancé un appel en faveur d’un maintien des ressources de base et d’une plus grande flexibilité pour les autres ressources, soulignant que les investissements dans la santé et les droits sexuels et reproductifs offrent des avantages considérables pour les personnes, les économies et les sociétés. L’UNFPA s’est efforcé de mobiliser un financement beaucoup plus large auprès d’autres acteurs et instruments de financement.
	3. La directrice régionale de l’UNFPA pour l’Afrique orientale et australe a fait remarquer que les principales priorités de la région étaient d’exploiter le dividende démographique et de tenir les engagements de la CIPD. Il est impératif de mettre l’accent sur les adolescents et les jeunes pour qu’ils soient en bonne santé, autonomes et productifs. L’UNFPA a également renforcé sa capacité institutionnelle afin de garantir que les travailleurs sanitaires et sociaux soient en mesure de planifier, fournir et contrôler des services de SDSP de qualité dans les situations d’urgence.
	4. Les membres du Bureau ont félicité l’UNFPA pour les résultats obtenus dans la plupart des domaines du plan stratégique et l’ont invité à se concentrer sur les domaines où les progrès sont plus lents. La poursuite des efforts visant à accélérer les programmes adaptés aux conditions locales est particulièrement importante pour aider les pays à réduire la mortalité maternelle. Les membres du conseil d’administration se sont inquiétés de l’augmentation du nombre de cas humanitaires et ont exhorté à soutenir davantage l’UNFPA, qui est souvent le seul organisme à s’attaquer à la violence fondée sur le genre et à veiller à ce que les femmes puissent donner naissance en toute sécurité. l’UNFPA a continué à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la population et du développement durable en exploitant le pouvoir des données et en investissant dans les adolescents et les jeunes, des efforts essentiels pour les ODD. Les membres du Conseil d’administration se sont félicités des recettes les plus élevées jamais enregistrées par l’organisation et ont encouragé les États membres à respecter leurs engagements en matière de ressources de base. Ils ont apprécié l’engagement de l’administration de l’UNFPA en faveur du renforcement de la surveillance et de la réforme des Nations Unies.
	5. Un groupe de délégations a reconnu les efforts louables déployés pour mettre fin aux décès maternels évitables, aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et à la violence à l’égard des femmes et des filles ainsi qu’à toutes les pratiques préjudiciables, ce qui a permisd’accélérer les progrès vers la réalisation des ODD. Le groupe a invité l’UNFPA à continuer à soutenir les pays en développement en fonction de leurs besoins nationaux, de leur contexte et de leurs priorités. Il s’est félicité des dialogues régionaux visant à promouvoir la coopération entre les gouvernements, a reconnu l’importance de développer des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales et a souligné la nécessité de tirer parti des données, de la technologie et de la numérisation pour fournir des services aux communautés locales. Les efforts en cours sur la dynamique démographique, l’égalité de genre et l’autonomisation des jeunes ont joué un rôle essentiel dans l’accélération de la réalisation des ODD.
	6. Un groupe de délégations a souligné que le travail de l’UNFPA était plus nécessaire que jamais, les femmes et les filles étant les plus durement touchées par les multiples crises, et la santé et les droits sexuels et reproductifs étant remis en question dans le monde entier. Les femmes devraient être responsabilisées et assises à la table des négociations pour trouver des solutions durables aux conflits, à la pauvreté et à la couverture sanitaire. L’UNFPA doit continuer à être flexible, à bénéficier d’un financement complet et à être en mesure d’accélérer considérablement ses travaux afin d’atteindre ses résultats transformateurs. Le groupe a attiré l’attention sur le renforcement de l’UNFPA dans la lutte contre les normes sociales et de genre néfastes, sur l’augmentation de sa capacité de réponse humanitaire et, par le biais de la CIPD30, sur l’intensification des efforts collectifs visant à faire de la santé et des droits sexuels et reproductifs une réalité pour chaque fille et femme.
	7. Les délégations ont apprécié l’accent clairement mis sur les droits humains et le développement ; elles ont noté que la population et l’égalité de genre sont des priorités du développement socio-économique national et ont exprimé leur inquiétude quant à la régression de la santé maternelle. Alors que l’aide humanitaire s’est accrue, le financement de la population et du développement devrait être maintenu en vue de l’accès universel aux services et de la mise en œuvre du programme d’action de la CIPD. Une assistance technique et un renforcement des capacités supplémentaires pourraient soutenir des systèmes de santé nationaux plus résilients ; l’intégration de la santé sexuelle et reproductive dans la couverture sanitaire universelle est essentielle. Les délégations ont souligné la poursuite de la lutte contre le VIH, le renforcement de la gestion de la chaîne d’approvisionnement et de l’assurance « dernier kilomètre », l’éducation sexuelle complète, ainsi que les efforts visant à mettre fin aux mariages d’enfants et aux mariages précoces.
	8. Les délégations se sont félicitées de l’intensification des travaux sur les données et la dynamique de la population, compte tenu des changements démographiques, et de la manière dont l’UNFPA envisage les changements démographiques, non pas comme une menace, mais comme une opportunité pour un avenir meilleur. Elles ont encouragé l’UNFPA à intégrer les grandes tendances, telles que la transformation démographique et le changement climatique, dans les discussions de la CIPD30. Elles ont apprécié la détermination à faire progresser le dialogue sur les droits sexuels et reproductifs, les droits humains et l’égalité de genre, et ont noté que l’amélioration de la collecte des données démographiques peut contribuer à s’opposer à la politisation et à atténuer les effets négatifs des tendances démographiques disparates. Les délégations se sont inquiétées de la dépendance à l’égard d’un petit nombre de donateurs et ont suggéré que l’UNFPA renforce ses partenariats avec les institutions financières multilatérales et le secteur privé.
	9. En réponse, la directrice exécutive de l’UNFPA a fait remarquer que malgré de grandes ambitions, l’année écoulée a présenté plusieurs défis. L’UNFPA a mis l’accent sur des priorités telles que l’amélioration des systèmes, un meilleur partenariat avec l’Organisation mondiale de la santé et la collaboration avec les communautés pour réduire la mortalité maternelle. Il est resté axé sur une approche fondée sur les droits et a travaillé avec les gouvernements, sur la base de l’appropriation nationale, de la législation et de la culture locales, afin d’étudier les moyens de passer à l’échelle supérieure. La directrice exécutive a souligné les efforts déployés par l’UNFPA pour s’adapter à un monde en évolution rapide, élaborer de nouveaux outils et de nouveaux documents d’orientation pour suivre l’amélioration des réponses humanitaires, s’efforcer de planifier à l’avance pour répondre aux besoins humains et redoubler d’efforts pour améliorer les évaluations de la vulnérabilité, la logistique et l’engagement avec plusieurs acteurs humanitaires et du développement.
	10. Elle a fait remarquer que la CIPD30 offrirait une chance de se recentrer, de construire un consensus et d’accélérer les engagements de longue date envers un agenda approuvé par les États membres. Il est important de nouer de nouvelles alliances et de tirer parti du pouvoir de rassemblement de l’UNFPA. Elle a souligné trois objectifs pour la CIPD30 : revendiquer et célébrer les victoires ; réduire la polarisation et la désinformation ; et soutenir la santé et l’égalité de genre en tant qu’éléments primordiaux de tous les ODD. L’UNFPA s’est attaché à ne laisser personne pour compte, notamment en utilisant les données, car la technologie améliore les capacités à localiser et à atteindre les personnes, même en cas de crise. Elle a souligné l’importance de poursuivre le travail d’information des jeunes sur la sexualité humaine, étant donné que les informations ont un effet extrêmement protecteur. Elle a souligné la pertinence de l’UNFPA dans divers contextes, démontrée en partie par le travail sur le vieillissement, la faible fécondité et la résilience démographique. L’UNFPA diversifie son financement en s’intéressant à diverses ressources du développement, y compris nationales.
	11. Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a indiqué que la Division de la réponse humanitaire avait été réorganisée dans le cadre de la mise en œuvre des 12 recommandations d’une évaluation de 2020, et que l’UNFPA avait créé une équipe mondiale d’intervention d’urgence pour fournir un soutien immédiat dans les situations d’urgence.
	12. La directrice exécutive adjointe de l’UNFPA (programmes) a mis l’accent sur l’initiative Sahel Women’s Empowerment and Demographic Dividend (autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel, SWEDD), un partenariat avec la Banque mondiale visant à fournir des services de santé et à favoriser l’autonomisation économique.
	13. Le directeur de la Division politique et stratégie de l’UNFPA a indiqué que deux résultats avaient été partiellement atteints : (a) les normes sociales et de genre ; et (b) les données et évolutions démographiques. Les bureaux de pays et les partenaires de l’UNFPA ont dû faire face à plusieurs défis dans la lutte contre les normes sociales et de genre préjudiciables, en raison de facteurs tels que l’augmentation des situations humanitaires et fragiles, la réticence de certaines parties prenantes, l’insuffisance des ressources et la pandémie de COVID-19.
	14. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/14 sur l’UNFPA : rapport annuel de la directrice exécutive.

Rapport du Corps commun d’inspection

* 1. La vice-présidente du CCI a présenté l’examen de la gestion et de l’administration du Fonds des Nations Unies pour la population (JIU/REP/2023/1). Le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA a présenté la réponse de l’administration au rapport (DP/FPA/2023/CRP.4).
	2. Un groupe de délégations a noté que les priorités de l’examen étaient utiles pour l’examen interinstitutions du CCI qui est en cours. Il a à nouveau souligné qu’un Conseil d’administration distinct pour l’UNFPA pourrait s’avérer inefficace et faire double emploi et que le Conseil d’administration doit veiller à disposer de suffisamment de temps pour fournir des documents d’orientation de fond. Il a pris acte de l’explication des règles liant le Comité consultatif de surveillance, s’est félicité de la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines ainsi que du recrutement et du déploiement opportun, a noté que les implantations et les responsabilités des bureaux régionaux pourraient s’aligner plus étroitement sur celles d’autres entités des Nations Unies et a soutenu l’établissement de rapports sur les risques, les coûts et les problèmes de fonctionnalité dans le cadre du projet de transformation des technologies de l’information et de la communication.
	3. En réponse, le directeur exécutif adjoint de l’UNFPA (gestion) a indiqué que l’UNFPA examinait les 21 recommandations informelles et rendrait compte de la manière dont il y répondait dans le cadre du prochain rapport annuel de la directrice exécutive au Conseil d’administration.
	4. La vice-présidente du CCI a souligné le rôle du Conseil d’administration dans la détermination de la suite à donner aux recommandations qui lui sont adressées.

XIV. Dialogue interactif sur la résilience démographique dans un monde de 8 milliards d’habitants

* 1. Un dialogue interactif sur le thème « atteindre la résilience démographique dans un monde de 8 milliards d’habitants » a réuni le président du Conseil d’administration, la représentante permanente de la Bulgarie auprès des Nations Unies, la directrice exécutive de l’UNFPA, le directeur régional de l’UNFPA pour l’Afrique occidentale et centrale, ainsi qu’un expert en démographie et un professeur de la London School of Hygiene and Tropical Medicine.
	2. Le président du Conseil d’administration a déclaré qu’une population de 8 milliards d’habitants devrait être célébrée comme une preuve des progrès réalisés en matière de santé, de paix et d’économie dans le monde. La démographie est une chance et non une menace pour la culture, le pouvoir ou les perspectives économiques. Elle pourrait contribuer à la réalisation des ODD.
	3. La directrice régionale de l’UNFPA pour l’Afrique occidentale et centrale a parlé du dividende démographique potentiel de la région et de l’accélération des politiques en faveur de la jeunesse. Si les crises ont compliqué ces efforts, quelques lueurs d’espoir sont apparues lorsque les femmes et les filles ont été placées au centre du développement, comme dans le cadre du programme SWEDD, qui repose sur une combinaison inédite de prêts et de subventions de la Banque mondiale avec des objectifs sociaux. Elle a souligné le travail effectué avec les jeunes pour atténuer les crises et favoriser les activités productives. Elle a contesté l’idée que les femmes de la région avaient trop d’enfants et contribuaient au changement climatique, soulignant qu’elles utilisaient des ressources minimales par rapport aux habitants des pays plus riches.
	4. La représentante permanente de la Bulgarie a décrit le déclin de la population dans son pays, qui a conduit à une stratégie nationale de développement démographique, visant des incitations économiques et sociales pour augmenter les taux de natalité, une meilleure santé reproductive et une meilleure santé générale pour une vie active plus longue. La Bulgarie offre l’un des congés maternité les plus généreux. On pourrait faire davantage pour que chaque personne puisse développer son potentiel et pour explorer les politiques de migration interne et externe, y compris en collaborant avec d’autres régions. Elle a souligné que dans tous les pays, les personnes sont la plus grande source de capital.
	5. L’expert de la London School of Hygiene and Tropical Medicine a décrit la démographie comme une question d’importance mondiale, liée à de nombreux autres problèmes. Une période de transition remarquable a offert des opportunités de maximiser le capital humain. Dans un contexte de vieillissement de la population, les personnes âgées pourraient, par exemple, apporter une contribution productive. Il a été important de disposer de données démographiques de qualité pour comprendre l’évolution des tendances, y compris dans les intentions en matière de fécondité, car les niveaux de fécondité ne reflètent pas les objectifs individuels. Elle a insisté sur le fait qu’il fallait se concentrer sur les individus parce qu’ils sont à l’origine de grandes tendances, avec une grande possibilité d’amélioration de la santé reproductive et de lutte contre les pratiques professionnelles qui entravent la reproduction. Lorsque la politique met l’accent sur la santé et le bien-être, et non sur les objectifs, les pays peuvent s’adapter avec succès aux tendances futures.
	6. La directrice exécutive de l’UNFPA a fait remarquer que la population était l’une des principales tendances qui façonnaient le monde. De nombreuses craintes et fausses idées persistent, mais l’UNFPA continue de les rejeter et d’examiner les faits et les tendances démographiques en tenant compte de la nécessité de promouvoir les droits et les choix. Le monde n’avait jamais compté 8 milliards d’habitants et, avec eux, des schémas aussi divergents de fécondité, élevée ou faible. L’esprit de coopération peut apporter de nouvelles idées ; il existe de nombreuses solutions communes.
	7. Les délégations ont noté que tous les pays connaîtront des changements démographiques ; la compréhension des tendances et l’adoption de politiques fondées sur les droits humains et l’égalité de genre rapprocheraient les pays au développement durable. Dans la recherche de la résilience démographique, elles ont mis l’accent sur la diversité et les approches adaptées, la qualité de vie et le bien-être, le rôle de l’éducation et la collecte et l’analyse accrues de données démographiques. Des données démographiques ventilées de haute qualité devraient permettre d’appréhender des expériences diverses et d’élaborer des solutions plus inclusives.
	8. Les délégations ont noté que la santé et les droits en matière de reproduction aidaient les gens à prendre des décisions qui leur étaient bénéfiques, ainsi qu’à leur famille et à l’économie en général. Des horaires de travail rigides, des services de garde d’enfants limités et des soins de santé sexuelle et reproductive inadéquats limitent les choix en matière de travail et de famille. Elles ont insisté sur l’investissement en faveur des jeunes et l’amélioration de la participation des personnes âgées, qui sont souvent ignorées. Appréciant l’accent positif mis sur le vieillissement, elles se sont interrogées sur les possibilités de solidarité intergénérationnelle.
	9. Les délégations ont déclaré que les défis et les opportunités démographiques nécessitaient un renforcement du multilatéralisme et de la mise en œuvre de la CIPD, en reconnaissant le rôle central des ODD. La CIPD30 pourrait mettre en évidence la pertinence continue de la vision de la CIPD à travers le prisme de la jeunesse, de l’égalité de genre et de la nécessité de ne laisser personne pour compte, en ancrant la résilience démographique dans les besoins, les droits et les aspirations des individus.
	10. Un représentant de l’Organisation internationale pour les migrations a déclaré que la migration faisait partie de la résilience démographique et qu’il fallait travailler davantage pour comprendre sa complexité. Il a mis en avant les envois de fonds internationaux que les migrants effectuent vers leur pays d’origine, contribuant ainsi au développement de nombreux pays.

XV. Évaluation

* 1. Le directeur du Bureau de l’évaluation de l’UNFPA a présenté, dans des exposés distincts, le rapport annuel sur la fonction d’évaluation de l’UNFPA pour 2022 (DP/FPA/2023/5), l’évaluation formative de l’appui de l’UNFPA à la dynamique et aux données démographiques (DP/FPA/2023/CRP.1) et l’évaluation formative de l’appui de l’UNFPA aux adolescents et aux jeunes (DP/FPA/2023/CRP.2). De même, la directrice exécutive adjointe de l’UNFPA (programmes) a présenté les commentaires de l’administration sur le rapport annuel relatif à la fonction d’évaluation de l’UNFPA (DP/FPA/2023/CRP.5), ainsi que la réponse de l’administration à l’évaluation de la dynamique et des données démographiques (DP/FPA/2023/CRP.7) et la réponse de l’administration à l’évaluation sur les adolescents et les jeunes (DP/FPA/2023/CRP.8).
	2. En ce qui concerne le rapport annuel sur la session consacrée à la fonction d’évaluation, un groupe de délégations s’est félicité de l’engagement continu de l’administration de l’UNFPA en faveur d’une fonction d’évaluation solide et a salué l’excellente performance de 2022. Les délégations ont apprécié le soutien actif du programme de réforme et l’implication des jeunes dans les évaluations. Le système d’évaluation décentralisé a été renforcé, mais d’autres améliorations sont nécessaires. Elles ont demandé une évaluation de la division du travail et de la dotation en personnel, ont fait remarquer que le budget global de l’évaluation restait inférieur aux lignes directrices et ont suggéré d’adapter l’objectif de financement. Elles ont apprécié l’engagement continu de l’administration de l’UNFPA à fournir les ressources financières et humaines nécessaires pour soutenir la fonction d’évaluation et se sont félicitées du calendrier approprié de l’examen indépendant par les pairs de la fonction d’évaluation de l’UNFPA.
	3. En réponse, le directeur du Bureau de l’évaluation de l’UNFPA a indiqué que les différents rôles de la fonction d’évaluation étaient définis dans la politique d’évaluation, mais qu’il était possible de les définir plus précisément. Environ la moitié des bureaux de pays disposent de spécialistes du suivi et de l’évaluation ; les autres ont des centres de liaison pour le suivi et l’évaluation. Le rapport d’examen par les pairs a été soumis à l’administration en vue d’une réponse, qui sera suivie d’un processus consultatif visant à réviser la politique.
	4. La directrice exécutive adjointe (programmes) a déclaré que l’objectif de financement pourrait être adapté et pris en compte dans la révision de la politique. Elle a fait remarquer que les dépenses d’évaluation ont triplé entre 2014 et 2022 pour atteindre leur niveau le plus élevé. Bien que le ratio des dépenses totales ait été inférieur au niveau convenu, en matière d’économies d’échelle, à mesure que les revenus de l’organisation augmentent, la proportion des dépenses d’évaluation diminue à l’inverse, même en cas de croissance nominale et d’investissements supplémentaires. En outre, les dépenses en ressources de base consacrées à l’évaluation se situent toutefois dans les limites supérieures de la norme. Elle a pris note de la suggestion d’une évaluation future du portail de données et a déclaré que l’intégration des stratégies d’engagement avec les jeunes devrait également inclure la stratégie sur les handicaps.
	5. En ce qui concerne l’évaluation des données démographiques, une délégation a souligné les efforts continus de l’UNFPA pour améliorer la capacité d’évaluation dans les situations humanitaires. Elle s’est félicitée de la clarté des messages sur le rôle des données démographiques et de la création du fonds thématique pour les données démographiques, et a suggéré une évaluation du portail de données démographiques. Elle a également encouragé l’UNFPA à examiner la féminisation du vieillissement.
	6. En ce qui concerne l’évaluation sur les adolescents et les jeunes, une délégation a souligné que la prise en compte des jeunes dans le processus de la CIPD30, la recherche de pratiques à fort impact pour les filles et les jeunes femmes, l’assurance d’une programmation transformatrice pour les jeunes sur le plan du genre et fondée sur les droits, ainsi que l’adoption d’une optique intersectionnelle pour l’engagement des jeunes, l’établissement d’un lien entre les stratégies sur le genre, la jeunesse, la volonté de ne laisser personne pour compte et le plan stratégique de l’UNFPA, étaient autant d’éléments importants. Elle a souligné la nécessité de s’attaquer aux normes sociales et culturelles qui continuent d’entraver l’accès aux services vitaux.
	7. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/15 sur l’évaluation de l’UNFPA.

XVI. Programmes de pays de l’UNFPA et questions connexes

* 1. Après que la directrice exécutive adjointe de l’UNFPA (programmes) a présenté les prorogations des programmes de pays de l’UNFPA, le Conseil d’administration a pris note, conformément à sa décision 2014/7, de la première prorogation d’un an du programme de pays pour la Namibie (DP/FPA/2023/7) et a approuvé la quatrième prorogation du programme de pays pour la Libye (DP/FPA/2023/7).

Débat consacré à l’UNOPS

XVII. Déclaration de la Directrice exécutive de l’UNOPS et rapport annuel

* 1. Dans son discours d’ouverture, [(disponible sur le site web de l’UNOPS](https://www.unops.org/news-and-stories/speeches/statement-to-the-annual-session-of-the-executive-board-2022)), le directeur exécutif de l’UNOPS a déclaré qu’en 2022, l’UNOPS a répondu à des échecs de gestion importants et a fourni des résultats significatifs. Les réformes de grande envergure comprenaient une remise à zéro stratégique au plus haut niveau, guidée par un plan de réponse global. L’UNOPS a réalisé plus de 900 projets d’une valeur de 3,5 milliards de dollars dans plus de 80 pays, notamment en soutenant la réponse aux crises et aux conflits, l’action climatique, la santé et le bien-être, et les efforts de lutte contre les inégalités.
	2. Il a souligné que l’accent mis sur l’Agenda 2030 et les ODD était conforme au plan stratégique reformulé 2022-2025. Il a décrit un déficit de mise en œuvre que l’UNOPS peut aider à combler, le financement du développement étant un élément clé du défi. Bien qu’il s’agisse d’un sujet sensible, l’UNOPS pourrait soutenir les partenaires du côté de la demande de financement par le biais d’une assistance technique et d’un renforcement des capacités en matière de préparation de projets, d’appels d’offres, d’adjudications et de gestion de projets, et en comblant les lacunes entre les gouvernements et les acteurs financiers de l’infrastructure afin d’accélérer la mise en œuvre de projets d’infrastructure pour un développement durable, résilient et inclusif. L’UNOPS ne s’engagerait pas dans des initiatives d’investissements à impact social en utilisant ses réserves.
	3. Il a indiqué que l’un des principaux enseignements tirés du processus de réforme était la nécessité urgente de rétablir la confiance. Il s’agissait notamment de revoir le modèle contractuel, de renforcer la culture de la déontologie et l’indépendance de la fonction de déontologie, et de garantir l’indépendance et la capacité suffisante des fonctions de surveillance. L’UNOPS s’est pleinement engagé à rembourser les 124 millions de dollars de réserves excédentaires au 31 décembre 2021 ; il a continué à s’engager avec de nombreux partenaires sur cette question. Au 26 juin 2023, l’UNOPS était en passe de transférer 27,4 millions de dollars à 43 partenaires et de contacter 185 partenaires représentant 97 % des fonds totaux. Il s’est engagé à recouvrer les coûts de manière transparente et à obtenir des recettes nettes nulles.
	4. Les membres du Bureau du Conseil d’administration ont réaffirmé l’engagement de l’UNOPS dans son mandat crucial en matière d’infrastructure, de passation de marchés et de gestion de projets, ainsi que son rôle essentiel dans la réponse aux crises. Ni les Nations Unies ni l’UNOPS ne peuvent se permettre d’autres échecs comme celui de l’initiative d’investissements dans le domaine des infrastructures durables (S3I). Ils ont souligné la mise en œuvre rapide du plan de réponse global, incluant l’outil de suivi en ligne. Ils ont apprécié l’accent mis sur l’élargissement des capacités de mise en œuvre dans les domaines d’expertise afin d’accélérer la réalisation des ODD, et le soutien au bureau de déontologie et à l’audit interne pour encourager l’intégrité, la transparence et la responsabilisation. Les priorités essentielles étaient l’actualisation du modèle de recouvrement des coûts vers des recettes nettes nulles, la distribution des réserves excédentaires et la présentation d’un rapport sur le processus en cours de recouvrement des fonds S3I et sur la responsabilisation des auteurs. Les informations mensuelles sur la mise en œuvre du plan de réponse global et la distribution des réserves excédentaires devraient se poursuivre.
	5. Un groupe de délégations a apprécié les projets cruciaux de l’UNOPS dans de nombreuses nations et s’est félicité de l’accent mis sur la capacité de mise en œuvre des partenaires pour atteindre les ODD. Il a félicité l’UNOPS d’avoir répondu aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays en situation de fragilité. La baisse des marchés passés auprès des fournisseurs locaux est préoccupante ; l’UNOPS devrait donner la priorité à l’inclusion des petites entreprises et aux activités renforçant les capacités locales. Il a demandé que l’on prête attention aux besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire et que l’on soutienne les efforts visant à combler le déficit de mise en œuvre dans le financement du développement, notamment par le biais de l’assistance technique et du renforcement des capacités en matière de services de gestion de projets. Le groupe a mis l’accent sur la diversité géographique au sein de l’encadrement supérieur et sur un plan de transition entre les postes de contractuels et les postes d’employés.
	6. Un groupe de délégations a décrit la réforme comme un effort collectif et a demandé la poursuite des réunions d’information mensuelles. Il a apprécié le plan stratégique reformulé, qui met l’accent sur le mandat initial, à savoir la fourniture de services d’infrastructure, de passation de marchés et de gestion de projets. Il a demandé plus de clarté sur les programmes et les projets que l’UNOPS n’accepterait pas et sur la manière dont l’UNOPS maintiendrait son orientation vers un mandat non programmatique et axé sur la demande. Le retour à des recettes nettes nulles est un objectif commun ; le modèle de recouvrement des coûts doit le permettre ; les réserves excédentaires doivent être redistribuées jusqu’à ce que le système net nul soit pleinement efficace ; et la redistribution doit être basée sur le principe de proportionnalité.
	7. Les délégués ont appelé à l’élaboration d’un plan durable et concret pour remédier au faible engagement du personnel et établir la confiance interne ; ils ont préconisé une approche prudente dans l’expansion des activités humanitaires et de consolidation de la paix ; et ils ont pris note de la nouvelle stratégie d’intégration de l’égalité de genre et de l’inclusion sociale.
	8. En réponse aux délégations, le directeur exécutif de l’UNOPS a précisé que l’UNOPS suivrait son plan stratégique et resterait responsable auprès du Conseil d’administration. L’UNOPS ne deviendra pas un organisme programmatique, mais s’efforcera de répondre aux demandes réelles des États membres pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre. Il dispose d’une expertise technique et de compétences très pertinentes en matière de conception de projets, de gestion de projets et de gestion de portefeuilles. Le mandat principal consiste à répondre à la demande. Il ne propose pas un nouveau mandat mais plutôt de positionner et de canaliser la capacité technique et l’expertise pour répondre aux demandes des États membres et des clients et bénéficiaires de l’UNOPS en ce qui concerne le financement du développement durable. Il pourrait s’agir de répondre aux demandes des États membres pour les aider à créer un environnement favorable aux projets, de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités, et de soutenir la sélection des projets, la passation efficace et durable des marchés, la planification des infrastructures et la gestion des projets. Un processus visant à équilibrer les contrats du personnel a été entamé, ainsi que des examens de processus de ressources humaines et de la culture organisationnelle. Le recentrage de l’UNOPS sur les ODD, parallèlement à un nouveau cadre de résultats, fournirait au Conseil d’administration plus de détails sur l’impact. Le Plan stratégique aborde l’aide humanitaire de manière équilibrée et reflète le travail considérable de l’UNOPS dans les États fragiles et touchés par un conflit.

Examen indépendant de la fonction de déontologie de l’UNOPS afin de garantir l’indépendance et l’impartialité de son travail

* 1. La cheffe du bureau de déontologie du Fonds monétaire international et la cheffe du bureau de déontologie de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture ont présenté les résultats d’un examen indépendant de la fonction de déontologie de l’UNOPS visant à garantir l’indépendance et l’impartialité de son travail. Leur intervention a été suivie d’une réponse du directeur du bureau de déontologie de l’UNOPS et d’une réponse du directeur exécutif de l’UNOPS.
	2. Les délégations ont exprimé leur inquiétude par rapport à l’examen indépendant et ont demandé plus de détails sur les tentatives de rétablir l’indépendance du bureau.
	3. En réponse, le directeur du bureau de déontologie de l’UNOPS a déclaré que de nombreuses recommandations avaient déjà été mises en œuvre, mais que certaines étaient plus complexes et en cours d’application. Le directeur exécutif de l’UNOPS a déclaré que tout le soutien nécessaire était fourni au bureau de déontologie pour garantir la mise en œuvre du rapport.
	4. Le Conseil d’administration a adopté la décision 2023/16 sur l’examen à mi-parcours du plan stratégique de l’UNOPS pour 2022-2025, incluant le rapport annuel du directeur exécutif pour 2022 ; le plan stratégique de l’UNOPS pour 2022-2025, reformulé ; la décision 2023/17 sur le plan de réponse global en réponse aux recommandations des deux examens indépendants de l’UNOPS ; et la décision 2023/18 sur la distribution par l’UNOPS aux entités payantes, y compris celles du système des Nations Unies, des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_